

# Laurette Onkelinx suit Défi et tacle le décret “Inscriptions” cher au PS

**L**undi, la cheffe de groupe PS à la Chambre, Laurette Onkelinx, a laissé entendre qu'elle souhaiterait une révision du décret “inscriptions” de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui organise les inscriptions en première année du secondaire depuis 2007. *“Je n'aime pas ce que le décret est devenu. A Bruxelles, il enferme les enfants dans leur quartier au lieu de leur permettre de respirer, de sortir de leur carcan. Ce qu'il est devenu doit être changé”*, a-t-elle déclaré à son arrivée au bureau du PS.

Ce disant, elle réagissait aux propos du président de Défi, Olivier Maingain, qui a fait de l'abrogation de ce décret une condition à explorer en Fédération Wallonie-Bruxelles avant de faire partie, le cas échéant, d'une nouvelle majorité. Le MR réclame également son abrogation, depuis plusieurs années maintenant.

## Nombreuses réformes

Le décret inscription a fait l'objet de vives controverses et de plusieurs réformes depuis son entrée en vigueur en septembre 2007, sous l'impulsion de Marie Arena (PS). Son principe était initialement de mettre en place un système du “premier arrivé, premier servi” afin de favoriser la mixité sociale dans les établissements. Résultats : de gigantesques files de parents qui campaient devant certains établissements parfois durant plusieurs jours.

En 2008, le successeur de Marie Arena, le ministre Christian Dupont (PS), opère une première réforme du décret qui sera rebaptisé décret mixité. C'est alors qu'entrent en jeu les critères de priorités que nous connaissons actuellement. Un élève aura plus de chances d'aller dans l'établissement de son choix s'il a des frères et des sœurs qui le fréquentent, s'il est issu d'une école en difficulté. Le critère géographique pourra aussi jouer en fonction de la composition de l'école. Enfin, un enfant inscrit dans une école primaire adossée à une école secondaire sera aussi prioritaire. L'objectif avoué est de lutter contre l'échec scolaire en soutenant notamment la mixité sociale, de mettre en place un processus d'inscription transparent et d'assurer aux familles une égalité d'accès à l'ensemble des établissements.

Face aux réactions virulentes de certains parents, le décret est déchiré et une nouvelle version est votée en mars 2009 avec pour objectif d'améliorer la régulation des inscriptions.

Marie-Dominique Simonet (CDH) alors ministre de l'Enseigne-

*“Je n'aime pas ce que le décret est devenu.”*

**Laurette Onkelinx (PS)**

Cheffe de groupe PS à la Chambre.

ment obligatoire propose, fin 2009, une ébauche du décret qui laisse aux écoles le choix entre deux façons de fonctionner : par ordre chronologique ou par critères. Le décret sera validé en février 2010. De leurs côtés les parents ne cessent de manifester ou de montrer leur mécontentement via des pétitions. En 2013, Marie-Martine Schyns (CDH) prend les commandes du ministère de l'Enseignement obligatoire et réaffirme sa volonté d'apporter des changements au décret.

La ministre de l'Education, Joëlle Milquet (CDH), en poste en 2014, voulait quant à elle revoir les critères actuels du décret pour la rentrée 2017. Elle souhaitait introduire des critères pédagogiques et réduire le poids des critères géographiques. M<sup>me</sup> Schyns qui lui a succédé est toujours en réflexion à cet égard. Si des changements devaient être apportés, ce ne serait pas pour une mise en application rapide.

## Un jugement plutôt sévère

La Commission de pilotage du système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles a rendu, en février dernier, un rapport plus que contrasté sur le décret. Un seul objectif a été atteint disait-elle : celui de rendre le processus d'inscription en secondaire plus transparent qu'il ne l'était. Par contre, les objectifs de mixité n'ont pas été rencontrés, les élèves à indice socio-économique faible qui parcourent une plus grande distance pour accéder à un établissement réputé étant peu nombreux.

L.V.